



## désaccord partage entre héritières

Par **zaazou**, le **25/02/2009** à **22:57**

Mon père de son vivant a partagé sa propriété en 2 lots :1 lot de 600m2 avec sa maison d'habitation (environ 80m2) et 1 lot de terrain à bâtir de 707 m2.

A son décès , le notaire a conseillé aux 2 héritières de refaire évaluer l'ensemble pour constituer 2 lots de valeur égale .

Après estimation verbale par un agent immobilier ma soeur et moi avons redéfini les 2 lots comme suit : 1 lot de 471 m2 avec la maison d'habitation et 1 lot de terrain à bâtir de 843 m2 . Ce nouveau redécoupage a été validé par un géomètre.

Or , pour pouvoir officialiser le partage le notaire nous a demandé l'obtention du permis de construire pour être sûr que le lot "terrain nu" était constructible .

Or , lorsque j'ai obtenu ledit permis , ma soeur a remis en cause ce partage s'estimant lésée. Elle désire revenir au partage initialement établi par notre père .

J'ai engagé des frais d'environ 8000.00 € pour l'obtention de ce permis (frais d'architecte , de géologue ...) .Je me sens prise en otage par ma propre soeur .

A t-elle le droit de revenir sur la modification d'arpentage qu'elle a signée ?

Puis-je l'attaquer pour ces faits et récupérer les sommes que j'ai engagées ?

Actuellement nos notaires respectifs cherchent à nous faire rencontrer.

Que me conseillez-vous ?

Avec mes remerciements

S.Z